

# Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon



**Siège social: 20 Avenue Pasteur 33260 La Teste de Buch**

**Le président**

**à**

**Monsieur le commissaire enquêteur**

Objet : Projet de modification de la réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin

Avis dans le cadre de l'enquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur

Après avoir pris connaissance des documents mis à l'enquête publique sur le site de la préfecture de la Gironde pour l'objet cité ci-dessus, l'association pour le développement durable du bassin d'Arcachon (A2DBA) porte à votre connaissance les remarques suivantes :

- l'association s'est constituée en juillet 2008 aux fins de soutenir toute action visant à promouvoir une approche de développement durable sur tous les projets touchant à l'environnement social, économique et naturel du Bassin d'Arcachon. A ce titre elle a participé à toutes les concertations réunions et groupes de travail touchant à la planification de cette zone privilégiée que constitue le bassin d'Arcachon, tant dans sa partie terrestre (SCOT) que marine (parc marin) ;
- par l'objet même de notre association, nous sommes tout à fait favorables à ce qu'une mise à niveau de la réglementation pour la gestion et la fréquentation de la réserve naturelle du Banc d'Arguin soit réalisée conformément au plan de gestion approuvé en 2005 ;
- en raison de l'importance pour l'activité ostréicole du site de la réserve et la nécessité de sécuriser cette activité selon un zonage qui n'altère pas la qualité naturelle exceptionnelle de cette réserve, nous comprenons la nécessité de ce nouveau décret ;
- la fréquentation particulièrement importante du site de la réserve, les excès ou menaces pour l'avifaune y séjournant, qui peuvent en résulter surtout en période estivale nécessitent de contrôler cette fréquentation pour qu'elle ne soit pas dommageable à l'existence des colonies d'oiseaux présentes ;

En conséquence l'association A2DBA ne peut qu'être favorable à la parution d'un décret réactualisé pour améliorer la gestion des divers usages générés par le site du Banc d'Arguin.

Elle souligne également que l'importance de ce site tant pour son intérêt économique (ostréiculture et pêche) son intérêt social ( espace de détente et d'excursion pour les visiteurs de la région) et son intérêt naturel (avifaune et flore) mérite qu'une réelle concertation soit menée avec tous les usagers concernés dans l'esprit de la gouvernance propre à une approche de développement durable.

La démarche d'enquête publique règlementairement indispensable nous paraît toutefois insuffisante au regard de l'importance emblématique de ce site pour l'ensemble des populations et acteurs concernés .

Nous rappelons à cet effet que dans l'esprit d'une meilleure gouvernance et pour une gestion de l'ensemble du Bassin d'Arcachon acceptée par tous les acteurs locaux, les associations comme les professionnels et la plupart des élus se sont fortement impliqués pour la création du Parc Naturel Marin dont le décret a été signé le 8 juin dernier par la ministre en charge de l'écologie et du développement durable.

Il nous apparaît que le projet de décret modifiant la réserve naturelle du Banc d'Arguin, soumis à l'enquête publique aurait du être soumis à l'avis du conseil de gestion du parc marin avant toute soumission à l'enquête publique.

C'est pourquoi nous sollicitons de votre part que l'actuel projet de décret, sans remise en cause des objectifs poursuivis auxquels nous adhérons sans réserve, soit soumis pour avis au conseil de gestion du nouveau parc naturel marin , avant toute promulgation.

Dans cet espoir, veuillez agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur nos civiles salutations

La Teste de Buch le 20 août 2014-08-20

G.RUIZ  
Président